

Compte rendu du conseil municipal

séance du 22 juillet 2022

Réuni sur convocation du maire, le conseil municipal s'est tenu sous la présidence d'Eric Ballester, maire de la commune.

Etaient présents : Catherine Villadieu, Patrice Etienne, Stéphanie Bordes, Richard Tourisseau, maires-adjoints, Dominique Payer, Jean-Luc Gauran, Marie-Hélène Razafimanantsoa,

Excusés : Patrice Cuquel, Lionel Pouteau, Gilles Ternier donne procuration à Richard Tourisseau, Christine Trecat, Michèle Villemur donne procuration à Eric Ballester.

1°) Désignation du secrétaire de séance:

Marie-Hélène Razafimanantsoa est désignée.

2°) Adoption des comptes rendus des séances du 8 juillet 2022 :

Le compte rendu est adopté.

3°) Déclaration d'intention d'aliéner :

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur la parcelle :

- section AE numéro 377, rue des bastides (296 m²) ;

Après en avoir débattu, le conseil, à l'unanimité, décide d'exercer son droit de préemption sur la parcelle précitée. En effet, aujourd'hui, des demandes d'accès aux jardins familiaux ne peuvent recevoir de réponse favorable faute de place. Ce terrain est contigu au terrain dévolu à cette activité, il présente une opportunité d'étendre les possibilités de cette activité.

Le montant pour lequel cette parcelle est préemptée s'établit à 3 500 €.

4°) Emprunt à court terme :

Monsieur le maire explique ce recours car les délais de versement des subventions s'allongent, mettant en difficultés la trésorerie communale. La quasi-disparition des lignes de trésorerie nous conduit à conclure un emprunt à court terme (24 mois maximum) pour un montant de 400 000 €. La valeur de l'index de référence est de 2,03 %, confirmant la hausse des taux en cours.

Le conseil adopte la délibération.

5°) Questions diverses :

- Composition du conseil municipal :

Monsieur le maire indique que David Taupiac a confirmé sa démission de conseiller municipal, suite à son élection comme député. Il avait indiqué souhaiter conserver son mandat de conseiller régional qui lui avait été donné lors des élections de 2021.

De plus, il fait part au conseil de la démission de Céline Chauveau qui ne souhaite pas continuer son activité municipale pour des raisons personnelles.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de profiter de l'été pour réfléchir aux modalités d'organisation du conseil, notamment quant à la composition et à la participation aux différentes commissions communales.

La séance est levée à 19h20.

Le secrétaire de séance,

Marie-Hélène Razafimanantsoa